COÆQUO

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

AUREO

COÆQUO

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 388 boulevard Jean Jacques Bosc – 33130 BEGLES

SIREN 831 220 496

_____

SOMMAIRE

	Pages
Rapport sur les comptes annuels	1 – 3
Comptes annuels	4 à 17

COÆQUO

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 388 boulevard Jean Jacques Bosc – 33130 BEGLES

SIREN 831 220 496

_____

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

_____

Aux membres de l'association,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COÆQUO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note en fin de paragraphe « PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe fait état du maintien de la continuité d'exploitation. Nous avons été conduits à examiner les dispositions envisagées à cet égard. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de l'association au regard du maintien du principe de continuité d'exploitation.

IV - VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance

raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tours, le 13 avril 2021

Signé électroniquement le 13/04/2021 par
Damien Teste

AURÊO
Commissaire aux Comptes
Représentée par Damien TESTÉ

Bilan et Compte de résultat

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	540	376	165	0,07	345	0,22
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	61		61	0,02	61	0,04
. Prêts						
. Autres	20		20	0,01	20	0,01
TOTAL (I)	***621***	***376***	***246***	0,10	***426***	0,27
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	36 362		36 362	14,65	34 020	21,75
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	178 040	2 170	175 870	70,85	121 809	77,89
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	35 615		35 615	14,35		
Charges constatées d'avance	134		134	0,05	134	0,09
TOTAL (II)	***250 152***	***2 170***	***247 982***	99,90	***155 963***	99,73
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	***250 773***	***2 545***	***248 228***	100,00	***156 389***	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	-43 921	-17,68	7 171	4,59
Excédent ou déficit de l'exercice	17 851	7,19	-51 091	-32,66
Situation nette (sous total)	-26 070	-10,49	-43 921	-28,07
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	***-26 070***	-10,49	***-43 921***	-28,07
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	15 714	6,33	8 405	5,37
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***15 714***	6,33	***8 405***	5,37
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68	0,03	23 560	15,06
Emprunts et dettes financières diverses	15 592	6,28	12 433	7,95
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 539	5,05	15 469	9,89
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	29 696	11,96	59 671	38,16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	9 751	3,93	26 310	16,82
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	190 938	76,92	54 463	34,83
TOTAL (IV)	***258 583***	104,17	***191 905***	122,71
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**248 228**	100,00	***156 389***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	10 900		10 600		300	2,83
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	159 557		154 684		4 873	3,15
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	177 325		196 025		-18 700	-9,53
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	3 000		129		2 871	N/S
Utilisations des fonds dédiés			10 500		-10 500	-100,00
Autres produits	4		3		1	33,33
Total des produits d'exploitation (I)	***350 786***		***371 941***		***-21 155***	-5,68
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	20 963		20 942		21	0,10
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 844		4 706		138	2,93
Salaires et traitements	225 519		298 194		-72 675	-24,36
Charges sociales	47 183		82 894		-35 711	-43,07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 350		180		2 170	N/S
Dotations aux provisions	10 309		8 405		1 904	22,65
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	67		6		61	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	***311 235***		***415 326***		***-104 091***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***39 551***		***-43 385***		***82 936***	191,16
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations			120		-120	-100,00
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	0					
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	***0***		***120***		***-120***	-100,00
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 193		718		475	66,16
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	***1 193***		***718***		***475***	66,16
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-1 193***		***-598***		***-595***	-99,49
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***38 358***		***-43 983***		***82 341***	187,21

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	1 062		1 062	N/S
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	***1 062***		***1 062***	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	21 569	6 508	15 061	231,42
Sur opérations en capital		600	-600	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	***21 569***	***7 108***	***14 461***	203,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	***-20 507***	***-7 108***	***-13 399***	-188,50
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	351 849	372 061	-20 212	-5,42
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	333 998	423 153	-89 155	-21,06
EXCEDENT OU DEFICIT	***17 851***	***-51 091***	***68 942***	134,94

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 248 227,62 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 17 850,85 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

IMPACT DE LA PANDÉMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

La situation est extrêmement évolutive et volatile.

Cependant, l'épidémie n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes de l'association pris dans leur ensemble et aucune remise en cause de la continuité d'exploitation n'est envisagée.

Les recours aux différents dispositifs d'aides ont été engagés pour palier à cette situation et ainsi assurer la pérennité de l'association.

L'impact en matière économique a été le suivant suit l'exercice :

- Aide au paiement et exonérations cotisations URSSAF : 24 570 euros
- Indemnisation activité partielle : 7 092 euros
- Aide Bordeaux Métropole "COVID" : 1 000 euros

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

Malgré les fonds propres négatifs, le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des perspectives d'activité et de financement annoncés pour les exerices à venir.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions pour risques et charges sont représentées par le risque de non perception de solde de subvention au titre de la coordination SMAC par Bordeaux Métropôle de 2019, au titre de la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine du fait de l'application de la règle du « prorata » ou pour couvrir le risque de reversement d'aides en lien avec les emplois de médiateurs au sein des Cinémas Indépendants en Nouvelle Aquitaine pendant des périodes d'activité partielle.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	540			540
Immobilisations financières	81			81
TOTAL	**621**			**621**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	196	180		376
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	196	180		376
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**196**	**180**		**376**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	20		20
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	36 362	36 362	
Autres créances	178 040	175 870	2 170
Charges constatées d'avance	134	134	
TOTAL	**214 556**	**212 366**	**2 190**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	169 275
Autres produits à recevoir	
TOTAL	169 275

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	7 171	-51 091			-43 921
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-51 091	51 091	17 851		17 851
Dont générosité du public					
Situation nette	**-43 921**		**17 851**		**-26 070**
Situation nette dont générosité du					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**-43 921**		**17 851**		**-26 070**
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	8 405	10 309	3 000	15 714
TOTAL (II)	**8 405**	**10 309**	**3 000**	**15 714**
TOTAL GENERAL (I+II)	**8 405**	**10 309**	**3 000**	**15 714**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		10 309	3 000	
- financières				
- exceptionnelles				

Les provisions pour risques et charges sont représentées par le risque de non perception de solde de subventions au titre de la coordination SMAC par Bordeaux Métropôle de 2019, au titre de la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine du fait de l'application de la règle du « prorata » ou pour couvrir le risque de reversement d'aides en lien avec les emplois de médiateurs au sein des Cinémas Indépendants en Nouvelle Aquitaine pendant des périodes d'activité partielle.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	68	68		
Dettes financières diverses	15 592	15 592		
Fournisseurs	12 539	12 539		
Dettes fiscales et sociales	29 696	29 696		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 751	9 751		
Produits constatés d'avance	190 938	190 938		
TOTAL	**258 583**	**2583**		

Les produits constatés d'avance sont représentés par des subventions constatés en 2020 mais pour des périodes ultérieures notamment sur le financement de postes de médiateurs des Cinémas en nouvelle Aquitaine.

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	68
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	4 320
Dettes fiscales et sociales	5 388
Autres dettes	9 294
TOTAL	**19 071**

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
REGION NELLE AQ.	AIDE GROUPEMENT EMPLOYEUR	30 000		30 000		
REGION NELLE AQ.	AIDES MEDIATEURS 2021/2022	135 000		135 000		
REGION NELLE AQ.	AIDES MEDIATEURS 2020/2021	112 500	112 500			
REGION NELLE AQ	SMAC 2020	2 500	2 500			
BORDEAUX METROPOLE	SMAC 2019			4 275 (cf Provision)		
BORDEAUX METROPOLE	SMAC 2020	14 250	9 975	(solde non perçu)		
DEPARTEMENT	SMAC 2020	1 000	1 000			
DRAC	SMAC 2020	3 563	3 563			
BORDEAUX METRO	AIDE COVID	1 000	1 000			
URSSAF	AIDE AU PAIEMENT	13 987	13 987			
	S/ TOTAL	**313 800**	**144 525**	**169 275**		
	PRODUIT CONSTATE D'AVANCE VACANCES POSTES MEDIATEURS	- 16 875				
	PRODUIT CONSTATE D'AVANCE MEDIATEURS 2020/2021	- 39 062				
	PRODUIT CONSTATE D'AVANCE AIDES MEDIATEURS 2021/2022	- 135 000				
	EXTOURNE PRODUIT CONSTATE D'AVANCE AIDES MEDIATEURS 2020/2021	54 462				
	TOTAL	**177 325**	**144 525**	**169 275**		

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 300 E.